Cam FRC 1062

ASSEMBLÉE
DES CITOYENS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

CEjourd'hui vingt trois Juillet mil ſept cent quatre-ving-neuf, à trois heures de relevée, s'eſt aſſemblé, dans la Salle du Sr. Arquier, un nombre infini de Citoyens de tout rang & de tout état, pour délibérer ſur les affaires du Royaume & ſur celles de la Cité.

La première motion a été de députer, l'Aſſemblée tenant, à Monſeigneur le Comte de Caraman, pour le raſſurer ſur l'objet de l'Aſſemblée, & calmer les inquiétudes que pouvait lui avoir inſpiré le concours nombreux des Citoyens, & qu'il a fait connaître à pluſieurs de l'Aſſemblée, par M. ſon Aide-de-Camp.

On a en conſéquence nommé pour la députation : MM. Pierre Reſquier, Jean-Jacques Boſq, Louis Palliſſot & François Granet.

Leſquels, à leur retour, nous ont rapporté que Monſeigneur le Comte de Caraman avait d'abord

paru désapprouver l'Assemblée, mais que rassuré par eux sur la sagesse des motions qui devaient s'y faire, il en permettait la tenue & nous accordait son agrément. Auquel rapport tous les Membres de l'Assemblée ont applaudi par des cris réitérés de *Vive Monseigneur le Comte de Caraman.*

Le premier vœu de l'Assemblée a été de demander à l'honorable Conseil des trois Ordres, que la ville de Marseille, l'une des premières Villes du Royaume, adhérât aux délibérations prises par les villes de Lyon, Grenoble, Nantes, Nîmes, &c., & qu'en conséquence, on réclamât de la Nation, la condamnation solemnelle des Ministres prévaricateurs & des agens civils & militaires du despotisme, afin que leur punition servît à jamais d'exemple à ceux, qui, dans la suite, pourraient être tentés d'écraser la Nation sous les chaînes de l'esclavage; & de plus, de dénoncer les coupables auteurs des maux arrivés récemment dans la Capitale, tels que Barentin, Villedeuil, Broglio, Lambesc, la famille Polignac, & autres que l'opinion publique a flétris; se référant, pour ce qui regarde la Province, & particulièrement Marseille, au vœu général qui proscrit Latour (1); & mille voix ont alors demandé le Procès de MM. Castillon, père (2) & Calissane (3).

Le second vœu a été, qu'en attendant que la Nation ait rendu à Marseille une justice éclatante de toutes les imputations dont on l'a méchamment noircie,

(1) Premier Président au Parlement & Intendant de Provence.
(2) Procureur-Général, *idem.*
(3) Avocat-Général, *idem.*

nos six Concitoyens absens soient rappelés au sein de la Patrie, & leurs personnes déclarées inviolables; & attendu que M. François-Trophime Rebecquy se trouve actuellement à Marseille, il soit réintégré dans le Conseil général des Trois Ordres.

Le troisième vœu a été que la Place Necker soit solemnellement inaugurée, & qu'à cet effet, quatre grandes plaques de marbre noir soient mises aux 4 coins de cette Place, avec cette inscription en lettres d'or: *Place Necker*, & que la pierre de marbre blanc qui existe au coin de la Canebière, soit déplacée avec une respectueuse solemnité & portée en triomphe dans les Archives de la Ville, pour y rester comme un monument éternel de notre reconnaissance envers celui de tous les Ministres qui aurait le plus justement obtenu des autels, si les Peuples en érigeaient encore à leurs bienfaiteurs.

Le quatrième vœu a été que Monseigneur le Comte de Caraman soit supplié de faire déplacer les canons des Forts qui semblent menacer une ville dont la fidélité ne dut jamais être suspectée & qui ne craint que d'affliger son Roi; & quant aux Troupes, quoiqu'elles n'inspirent aux Citoyens que des sentimens de confiance, les privilèges de Marseille s'opposant à ce qu'elles soient logées dans les maisons des particuliers, le vœu de l'assemblée est que Monseigneur le Comte de Caraman soit supplié de les écarter de Marseille & de son Territoire, pour soulager les Citoyens qui, jusques à ce jour, ont fait des sacrifices pour les loger.

Le cinquième vœu a été que le nom de Calonne qui dégrade un de nos Quais, ſoit effacé, & que l'on y ſubſtitue le nom de MIRABEAU ſur une plaque de marbre noir. Le vœu de l'Aſſemblée eſt encore qu'on enlève de nos Rues & de nos Places, les noms de tous les hommes proſcrits par l'opinion publique.

Le ſixième vœu a été que le Conſeil des Trois Ordres ſoit déſormais public, & qu'à cet effet, il ſoit tenu dans un lieu aſſez vaſte pour contenir un certain nombre de Citoyens, & que la Garde de ce Conſeil ſoit confiée aux Officiers de la troupe Bourgeoiſe.

Le ſeptième vœu a été de réformer cette partie des Officiers de la troupe Bourgeoiſe à qui l'âge n'a pas donné l'expérience néceſſaire, & ceux qui n'ont pas l'approbation publique.

Le huitième vœu a été, qu'en attendant que la Ville de Marſeille ait obtenu des États-Généraux le rétabliſſement de ſa Cour Supérieure, conformément à ſes titres, privilèges & chapitres de paix, & ſans préjudice d'iceux, il ſera dès-à-préſent choiſi, par le Conſeil des Trois Ordres, un nombre d'Avocats bien fâmés, pour juger les appellations de toutes les cauſes, procédures & procès, tant civils que criminels, qui s'élèveront entre Marſeillais, ou dans leſquels ils ſeront intéreſſés comme défendeurs.

Et pour ce qui concerne les Faillites, le deſir de l'Aſſemblée a été de faire jouir, ſans retard,

de leur attribution, Meſſieurs les Juge-Conſuls ; conformément à l'Édit de ſa Majeſté.

L'Aſſemblée a encore deſiré que toute correſpondance de MM. les Adminiſtrateurs avec les gens proſcrits, ceſſât ; que des lettres de Citoyens ſoient délivrées à Monſieur de Brancas un des délibérans.

Et à l'inſtant tous les Membres de l'aſſemblée ont unanimement juré, en préſence du Dieu vengeur des crimes, au nom de la Patrie & ſur l'autel de la liberté, de s'unir inébranlablement à la cauſe publique & de verſer juſqu'à la dernière goute de leur ſang, plutôt que de ſouffrir qu'il ſoit porté la moindre atteinte aux droits de la Nation ; déclarant inviolables & ſacrées les perſonnes des Citoyens, & notamment celles des Commiſſaires qui ſeront nommés pour la rédaction des préſens articles. Regardant comme infâmes, traitres à la Patrie & livrant à la vindicte publique, les agens d'une juſtice corrompue, qui porteraient ſur eux une main ſacrilège. Tous les Membres de l'Aſſemblée ont encore juré de ſigner la préſente délibération, invitant tous les bons Citoyens qui n'ont pas pu pénétrer dans la Salle, à ſuivre leur exemple.

Et de ſuite il a été procédé, par acclamation, à la nomination des Commiſſaires, qui ſont :

MM. Charles Barbaroux, Avocat ; Antoine Pierre, Négociant ; Auguſte Moſſy ; Jacques-Marc Fraiſſinet, Négociant ; Cayol Richaud, Commiſſionnaire ; Alexandre Gueirard, Bourgeois ; André Courbeau,

Négociant ; Pierre-Antoine Solliers, Négociant ; Jean-Baptiſte Giraud, Bourgeois ; J. D. Baux, Négociant ; Antoine Patot, Négociant ; Touſſaint Paſcal, Droguiſte ; Claude Boucanier, fils aîné, Négociant ; Jacques Laurent, Md. Papetier ; Pierre Morel, Courtier de commerce ; Laurent-Etienne Guilhermy, Courtier ; Valentin, Bourgeois ; Antoine Rebecquy, Liquoriſte ; Nicolas Dalleſt, Négociant ; De Brancas, Chevalier ; J. J. Eymin, Négociant ; Jean-François Cheri, Avocat ; Claude Dque. Reponty, ancien Courtier ; Mouren, Md. Drapier.

Il a été arrêté qu'il ſerait envoyé une Adreſſe de remercîment à l'Aſſemblée Nationale & à la ville de Paris, en la perſonne de Monſieur Bailli, pour qu'il ſoit auprès d'elle l'interprête de nos ſentimens. Il a été de plus arrêté que les préſens articles ſeront imprimés & adreſſés aux principales Villes du Royaume, ainſi qu'aux Villes, Bourgs & Communautés de la Province.

A l'inſtant où la Séance allait ſe terminer, le Capitaine des Gardes & un Aide-de-Camp de Mgr. le Comte de Caraman, ſont venus porter, de ſa part, à l'Aſſemblée, les nouvelles de la Capitale, dont lecture a été faite à l'Aſſemblée, qui a témoigné ſa ſatisfaction par des applaudiſſemens & des cris redoublés de Vive la Nation, vive le Roi, vive Necker & Caraman.

L'Aſſemblée, avant de ſe ſéparer, a nommé pour ſigner les extraits, faire les expéditions & les porter

au Conseil des Trois Ordres tenant, les Commissaires ci-dessus nommés pour la rédaction, qui ont signé à l'Original avec un nombe infini de Citoyens, sans distinction de rang ni de préséance.

Collationné.

Signé, AILLAUD, Notaire-Secrétaire.

Et desuite lesdits Commissaires ayant porté au Conseil des Trois Ordres les vœux exprimés dans le présent écrit, ils en ont fait lecture audit Conseil assemblé, qui en a délibéré l'annexe à ses Registres, & en outre lecture ayant été faite auxdits Commissaires de la Délibération qui venait d'être prise par le Conseil, ils ont déclaré y adhérer & demandé à la signer, comme Commissaires des Citoyens; ce qui leur a été accordé.

DISCOURS adreſſé à Monſeigneur le Comte DE CARAMAN, *au nom des Commiſſaires nommés dans l'Aſſemblée des Citoyens du 23 Juillet, par M. Barbaroux, Avocat, l'un d'eux.*

NOus ſommes chargés de vous porter les vœux de plus de ſix mille Citoyens, qui, ſans déſordre, ſans tumulte, à l'exemple de ceux de Lyon, de Grenoble, de Nîmes, de Nantes, &c, ſe ſont aſſemblés pour jurer, ſur l'Autel de la Patrie, qu'ils reſteront fidèles à la cauſe publique.

L'Ecrit que nous avons l'honneur de vous remettre, fut lu hier au ſoir dans le Conſeil des Trois Ordres : il y fut accueilli par des applaudiſſemens & annexé à la Délibération du Conſeil. Nous n'arrivâmes à votre Hôtel que fort tard, & votre abſence nous fit renvoyer à ce matin notre députation. Nos ſentimens, dans l'intervalle qui s'eſt écoulé, n'ont rien perdu de leur force; ceux que vous inſpirez, Monſeigneur, ne ſont pas des ſentimens paſſagers; ils ſont permanens comme vos vertus; nos enfans les conſerveront envers les vôtres, & jamais le nom de Caraman ne s'effacera du cœur des Marſeillais.

Vous êtes trop l'ennemi des méchans pour déſapprouver qu'on les ait déſignés par leur nom. Le Peuple ignore l'art des détours. Il eſt loyal dans ſon amour; il eſt franc dans ſa haine; & comme il ne craint rien, il dit tout.

Notre miſſion, Monſeigneur, était de vous peindre les ſentimens de nos Concitoyens; mais les élans du cœur échappent au pinceau de l'eſprit. Si vous deſirez les connaître dans toute leur étendue, daignez, Monſeigneur, vous pénétrer de cette idée, qu'à Marſeille on vous aime auſſi véritablement qu'on y déteſte les auteurs de nos maux.